



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 94939

Texte de la question

Mme Annie Genevard attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion au sujet des dépenses éligibles à la prestation de compensation du handicap. Il semble étonnant que cette allocation ne prenne pas en compte les prestations d'aide au ménage et celles relatives à l'entretien du logement. Des personnes placées en invalidité, qui ne peuvent bénéficier de l'allocation représentative de services ménagers, constatent une véritable carence au niveau des aides relatives aux tâches ménagères. Aussi, souhaiterait-elle connaître son point de vue sur ce type de situation.

Données clés

Auteur : [Mme Annie Genevard](#)

Circonscription : Doubs (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94939

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Personnes handicapées et lutte contre l'exclusion

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 avril 2016](#), page 3072

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)